

Référence : CRPDL/2020/10

Contact : Martin Péan

martin.pean@paysdelaloire.fr - 02 28 20 61 28

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire et de Loire-Atlantique
Hôtel de préfecture de la Loire-Atlantique
6 Quai Ceineray,
44000 Nantes

Nantes, le 25 septembre 2020

Objet : Prévention et gestion des risques industriels en Pays de la Loire

Monsieur le Préfet,

Le 4 août dernier, un incendie à proximité d'un stock d'environ 2750 tonnes de nitrate d'ammonium provoquait une explosion dans le port de Beyrouth, au Liban, causant la mort d'au moins 135 personnes et la destruction d'une partie de la ville.

Ce type d'accident n'épargne pas les pays où la réglementation concernant les risques industriels est plus stricte comme la France. En septembre 2001, c'est un stock de 300 tonnes de nitrate d'ammonium qui avait explosé dans l'usine AZF de Toulouse, causant la mort de 31 personnes et des dégâts considérables sur plusieurs kilomètres. Plus récemment, il y a tout juste un an, la ville de Rouen et ses alentours étaient traversés par un nuage toxique à la suite de l'incendie de la catastrophe de Lubrizol. Dans notre région des Pays de la Loire, en 1987, un entrepôt s'était embrasé sur le site de Roche-Maurice dans le port de Nantes, heureusement sans faire de victimes. Il contenait 2850 tonnes d'engrais et 850 tonnes de nitrate d'ammonium.

Ces différentes catastrophes ont mis en évidence les risques industriels liés au stockage de nitrate d'ammonium et à l'« effet domino », quand un incident se déclare dans une installation située à proximité d'un site de stockage de combustibles ou comburants et s'y propage. Elles appellent à un renforcement de la réglementation et des moyens de contrôle mais aussi à davantage d'information et de transparence pour les personnes vivant à proximité, à lier avec le développement d'une culture du risque.

Aujourd'hui, toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, pour la sécurité des riverains ou pour l'environnement, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La France en compte près de 500 000, dont environ 90% sont soumises à une simple déclaration, ce qui n'implique pas de contrôles sauf en cas de signalement. Ces dernières sont très diverses et peuvent se situer à proximité de site de stockage de combustibles ou de sites plus dangereux. Notre région des Pays de la Loire compte ainsi 23 sites classés SEVESO seuil haut.

Or, aujourd'hui, si la France dispose d'une réglementation parmi les plus strictes en la matière, les contrôles sont aujourd'hui insuffisants, conséquence d'un manque de moyens humains au sein des DREAL, chargées des contrôles. Les potentiels « effets domino », qui ont certainement mené à la catastrophe de Lubrizol, sont eux encore trop peu étudiés et anticipés. De plus, bien souvent, ni les élu.e.s, ni les riverains des ICPE ne disposent d'informations précises et fiables concernant la dangerosité des sites alors que pour les ICPE

soumises à une simple déclaration, les contrôles ne s'effectuent que sur signalement, notamment de la part d'un riverain ou d'un élu.

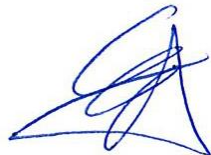
Une application insuffisante de la législation et un manque d'information concernant les installations classées peut alors conduire, en cas d'accident, à la mise en danger des populations et de l'environnement. En tant qu'élu.e.s, il est nécessaire de nous assurer que les dispositifs de gestion et de prévention des risques n'induisent pas de failles pouvant conduire à des catastrophes.

En tant qu'autorité chargée de l'application de la législation des installations classées (autorisation, réglementation, contrôle et sanction), nous vous sollicitons donc pour obtenir la liste et la cartographie de tous les sites soumis à déclaration stockant des combustibles et du nitrates d'ammonium, notamment ceux situés autour d'installations potentiellement dangereuses.

Nous souhaiterions également savoir :

- Dans quelle mesure vos services travaillent sur un état des lieux ou recensement des industries non soumises à déclaration (ICPE) mais susceptibles de causer des dommages conséquents du fait de leur proximité avec des sites sensibles.
- De quelle garantie vous disposez concernant la mise en conformité de sites SEVESO et ICPE contrôlés ces derniers mois, notamment l'usine Yara de Montoir-de-Bretagne.
- Si un renforcement des moyens humains au sein de vos services dans notre région est prévu pour permettre davantage de contrôles.
- Si des moyens d'information spécifiques des riverains et élus locaux seront développés concernant ces risques.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.



Lucie ETONNO

Co-présidente du groupe Écologiste et Citoyen



Franck NICOLON

Co-président du groupe Écologiste et Citoyen